



## RÈGLEMENT

### **Exposition événementielle « Fête de l'Ail » à Lautrec (81) 7-8 août 2026**

Organisée par l'Association :

**Les Amis des Arts de Castres, Occitanie et Nouvelle Aquitaine**

23, rue Milhau Ducommun 81100 Castres.

Site : [lesamisdesartsdecastresoccitanieetnouvelleaquitaine.fr](http://lesamisdesartsdecastresoccitanieetnouvelleaquitaine.fr)

Mail : [lesamisdesartsdecastres@gmail.com](mailto:lesamisdesartsdecastres@gmail.com)

L'association Les Amis des Arts de Castres, Occitanie et Nouvelle Aquitaine, organise un "événement d'arts plastiques" dont le programme détaillé avec horaires vous sera communiqué ultérieurement. Au sommaire :

- Exposition-vente de peintures, sculptures et livres d'auteur
- Dédicaces livres d'auteurs
- Prix du public

## DOSSIER DE CANDIDATURE

Tous les arts sont représentés : peinture, sculpture, photographie, arts graphiques, livres d'auteur, etc.

**Le dossier de candidature doit être adressé par mail à [lesamisdesartsdecastres@gmail.com](mailto:lesamisdesartsdecastres@gmail.com) et comporter :**

- Bulletin d'inscription dûment complété
- Photos des œuvres : format JPEG (2 Mo maxi par photo et chaque fichier photo doit avoir le titre et le nom de l'artiste).
- Photo de l'artiste
- Une courte description de l'artiste (10 lignes maximum)

**Clôture des inscriptions: 16 Juillet 2026.**

**Arts Plastique et/ou Arts Numérique – Photos d'art**

Les Amis des Arts de Castres, Occitanie et Nouvelle Aquitaine – 23, rue Milhau Ducommun – 81100 CASTRES  
Siret : 924496060-00014 – Site Web : [lesamisdesartsdecastresoccitanieetnouvelleaquitaine.fr](http://lesamisdesartsdecastresoccitanieetnouvelleaquitaine.fr) Mail : [lesamisdesartsdecastres@gmail.com](mailto:lesamisdesartsdecastres@gmail.com) – Tél : 06.32.88.25.85

Sauf indication contraire, il sera mis à disposition de l'artiste une grille de 1,20 L x 2,00 H. L'association se réserve le droit de limiter le nombre d'œuvres en fonction de leur grandeur et de la place disponible. Seules les œuvres originales sont acceptées. Aucune copie d'artistes connus ne sera admise, même dans un format différent, à moins d'une réinterprétation manifeste de l'œuvre. Les finitions devront être soignées. (*Nous n'accepterons pas les œuvres avec de la peinture encore fraîche !*)

L'artiste devra s'assurer que chaque œuvre présente un **système d'accrochage fiable et facile d'utilisation** et présente les **mentions suivantes au dos de chaque œuvre** : nom et prénom et/ou pseudo, titre de l'œuvre, médium ou technique, dimension et éventuellement le prix (ou mention « réservé »), par écriture manuscrite ou sur une étiquette. L'artiste fournira pour chaque œuvre un **cartel** (étiquette) portant nom et prénom ou pseudo de l'artiste, titre de l'œuvre, technique et prix (ou mention « réservé »), à placer à côté de l'œuvre.

## Sculptures

Les sculptures de moins de 50 cm de haut seront présentées soit sur des tables installées sur demande, soit sur un socle avec un système de sécurité fourni par l'artiste.

Pour chaque œuvre, l'artiste fournira un **cartel** (étiquette) portant nom et prénom ou pseudo de l'artiste, titre de l'œuvre, technique et prix (ou mention « réservé »), à placer à côté de l'œuvre.

Pour chaque exposant, il sera accepté jusqu'à 6 œuvres selon les dimensions et la place disponible.

## Livres d'Auteur

Les livres seront présentés sur des tables. Seront installés sur demande des tables pour des séances de dédicaces. L'artiste présentera ses livres sur des chevalets d'exposition (fournis sur demande) en indiquant lisiblement le prix.

<b>Dépôt des œuvres / mise en place par les artistes</b>	<b>Vendredi 7 août – De 8h00 à 9h00</b>
<b>Retrait des œuvres par les artistes</b>	<b>Samedi 8 août – À partir de 18h00</b>

**Les œuvres exposées ne pourront pas être retirées avant la fin du salon.**

**Aucune œuvre ne sera gardée au-delà de la date de retrait ci-dessus.**

*Pour la sécurité, aucun décrochage ou retrait ne sera permis sans l'autorisation des organisateurs.*

## DROIT D'INSCRIPTION

Le droit d'inscription à l'événement est fixé à :

- **10 € pour exposer un tableau sur votre propre chevalet ou 20 € une grille mise à disposition pour les artistes peintres, plasticiens...**
- **20 € sculpteurs**
- **10 € pour les auteurs**

Le droit d'inscription est payable dès l'inscription (l'association procédera à l'encaissement des chèques le 27 juillet 2026).

Les Amis des Arts de Castres, Occitanie et Nouvelle Aquitaine – 23, rue Milhau Ducommun – 81100 CASTRES  
Siret : 924496060-00014 – Site Web : [lesamisdesartsdecastresoccitanieetnouvelleaquitaine.fr](http://lesamisdesartsdecastresoccitanieetnouvelleaquitaine.fr) Mail :  
[lesamisdesartsdecastres@gmail.com](mailto:lesamisdesartsdecastres@gmail.com) – Tél : 06.32.88.25.85

Le paiement peut être fait par :

- **Chèque à l'ordre de : 'Les Amis des Arts de Castres, Occitanie et Nouvelle Aquitaine', à adresser par courrier à l'adresse de l'association.**
- **Virement bancaire à Les Amis des Arts de Castres Occitanie et Nouvelle Aquitaine,  
IBAN : FR25 3000 2013 3200 0007 3649 S30 – BIC : CRLYFRPP**
- **Sur notre plateforme Helloasso :**  
<https://www.helloasso.com/associations/les-amis-des-arts-de-castres-occitanie-et-nouvelle-aquitaine/evenements/participation-lautrec-aout-2026>

*En cas de force majeure, l'événement pourra être annulé sans préavis. L'association remboursera alors à chaque artiste son droit d'inscription, sans autre dédommagement.*

*En cas de désistement et au plus tard huit jours avant le début de l'exposition, le droit d'inscription pourra être remboursé. Au-delà de ce délai et sauf cas de force majeure, le droit d'inscription reste acquis à l'association.*

## ADHÉSION À L'ASSOCIATION

L'adhésion à l'association vous est proposée et reste facultative. Le tarif pour 2025 est fixé à 50 € pour les artistes et 30 € pour les auteurs.

Les membres de l'association bénéficient à titre exclusif de la gratuité d'accès à nos trois expositions déterminées et divers conseils juridiques ainsi que d'organisation :

1. Lautrec, Comité des fêtes de Lautrec
2. Place Jean-Jaurès à Castres, Association des commerçants du centre ville de Castres, Cœur de Castres.
3. A définir.

Le bulletin annuel d'adhésion et le règlement intérieur de l'association sont disponibles en téléchargement sur le site [lesamisdesartsdecastresoccitanieetnouvelleaquitaine.fr](http://lesamisdesartsdecastresoccitanieetnouvelleaquitaine.fr) ou sur demande par mail.

## PERMANENCES

**Dans la mesure du possible, la présence des artistes est requise pendant toutes les heures d'ouverture au public.**

Toutefois, pour pallier toute absence, il pourra être demandé à chaque artiste de s'inscrire sur un planning de permanences mis à disposition lors du dépôt des œuvres (présence indispensable de deux artistes minimum). Les membres du bureau ou les bénévoles de l'association compléteront le planning si besoin.

## RESPONSABILITÉS

L'Association Les Amis des Arts de Castres, Occitanie et Nouvelle Aquitaine ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des détériorations, pertes, vols ou dommages dont les œuvres pourraient faire l'objet du dépôt jusqu'au retrait. Il appartient à chaque exposant de se garantir, s'il le souhaite, auprès de la compagnie d'assurance de son choix.

## VENTES

**Les ventes se font directement entre l'artiste et son client.** Il appartient à chacun de vérifier que la vente est effectuée en conformité avec la législation.

L'association ne prend aucune commission. *Si l'artiste n'est pas présent*, l'association pourra mettre l'acheteur en relation avec l'artiste mais n'effectuera aucune vente.

Les Amis des Arts de Castres, Occitanie et Nouvelle Aquitaine – 23, rue Milhau Ducommun – 81100 CASTRES  
Siret : 924496060-00014 – Site Web : [lesamisdesartsdecastresoccitanieetnouvelleaquitaine.fr](http://lesamisdesartsdecastresoccitanieetnouvelleaquitaine.fr) Mail : [lesamisdesartsdecastres@gmail.com](mailto:lesamisdesartsdecastres@gmail.com) – Tél : 06.32.88.25.85

## **DROIT À L'IMAGE**

Les Amis des Arts de Castres, Occitanie et Nouvelle Aquitaine se réservent le droit, à des fins promotionnelles, de prendre, détenir et diffuser les photos et enregistrements audios et vidéos, sur quelque support que ce soit lors des expositions ou événements organisés par l'association. Les images et enregistrements audios sont acquis définitivement au profit des Amis des Arts de Castres, Occitanie et Nouvelle Aquitaine quelle que soit la période d'utilisation de cette image et sans aucun paiement ou contrepartie.

L'inscription implique que l'artiste candidat donne à l'organisateur son accord pour la publication des reproductions de ses œuvres pour les besoins de promotion et de communication de la manifestation.

**L'inscription au salon implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.**